

## [Avant-propos]

Ernest Caparros

Volume 32, Number 2, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028068ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028068ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

### ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Caparros, E. (2002). [Avant-propos]. *Revue générale de droit*, 32 (2), 205–211.  
<https://doi.org/10.7202/1028068ar>

---

## Merci!

Je complète la préparation du dernier numéro de la *Revue générale de droit* qui paraîtra sous ma direction. Dans ces circonstances, je sens le besoin de remercier les nombreuses personnes qui m'ont aidé à accomplir cette tâche de service. Car, dans les faits la direction de la *Revue générale de droit* et des publications de la Section de droit civil est d'abord et avant tout une fonction de service aux collègues, aux étudiants et à une magnifique brochette d'auteurs de nombreux pays.

En tout premier lieu, mes remerciements vont au doyen Raymond A. Landry qui, le premier, m'a demandé d'assumer cette fonction en juillet 1983. Le Comité d'administration de l'Université m'a nommé directeur de la *Revue générale de droit* pour un an. Par la suite j'ai manifesté ma disponibilité annuellement et, chaque année, le doyen Landry, puis les doyens André Braën et Louis Perret ont continué à transformer ma disposition en recommandation auprès du Comité d'administration qui a renouvelé le mandat annuellement. J'apprécie grandement la confiance que chacun des doyens et les successifs Comités d'administration ont manifesté à mon égard, d'autant plus qu'ils ont dû évaluer annuellement mon travail et que, par les nominations répétées, ils ont confirmé leur satisfaction dans le travail et le leadership que j'exerçais dans ces fonctions.

De toute évidence, dans la hiérarchie de la reconnaissance, les auteurs occupent le rang suivant. Sans les textes qu'ils nous ont envoyés, il aurait été impossible de publier la *Revue*. Ceux dont les articles ont été retenus pour publication ont manifesté souvent leur gratitude pour les commentaires et les suggestions visant à améliorer leur textes. Leurs noms se trouvent dans les pages de la *Revue*. Mais il y a aussi un nombre important de personnes qui ont envoyé des collaborations mais que nous n'avons pas été en mesure d'accepter pour publication. J'espère que les remarques qui leur sont parvenues à la suite de l'évaluation de leurs textes leur auront été utiles.

Je dois aussi manifester ma gratitude à tous les collègues d'Ottawa et de plusieurs autres universités qui m'ont secondé aussi bien dans le Comité que dans le Conseil de rédaction et dans l'évaluation des articles qui arrivaient à nos bureaux. Leur collaboration a été précieuse afin d'atteindre la plus haute qualité dans les textes retenus et publiés.

Deux personnes ont assumé successivement la fonction d'adjointe à la rédaction. Il s'agit de M<sup>e</sup> Chantal Jacquier (1984-1988) et par la suite M<sup>e</sup> Chantal A. Pilon, toujours au poste : elles ont joué un rôle déterminant dans la dernière phase de la préparation des textes pour l'impression.

Je dois aussi une fière chandelle à mon collègue et ancien directeur de la *Revue*, le professeur Jean-Denis Archambault. Il m'a mis sur la piste et m'a aidé à mettre sur pied le volet « Assistanat à la *Revue générale de droit* », dans le cadre du cours d'Enseignement appliqué. Quelques dizaines d'étudiants se sont inscrits à ce volet de ce cours et ont apporté une aide d'une énorme importance au travail de révision des manuscrits. La lecture des textes permettait de découvrir des coquilles qui avaient échappé aux auteurs et la vérification systématique de chaque note infrapaginale rendait possible également la correction des petites erreurs et l'uniformisation des modes de citation. Nombreux auteurs écrivaient, en recevant leur article publié, afin de nous remercier pour le travail accompli. Les assistants à la rédaction rédigeaient en outre leurs propres textes, assurant ainsi une chronique bibliographique plus riche. Je tiens aujourd'hui à leur manifester ma plus vive reconnaissance. Leurs noms sont inscrits dans chacun des numéros pour lesquels ils ont travaillé. Par ailleurs, leur expérience à la *Revue générale de droit* leur a souvent ouvert des portes à des fonctions intéressantes.

La publication du supplément de la *Revue*, *droit@ottawa*, à compter de 1996, a permis de rétablir des contacts avec plusieurs de nos anciens. La collaboration de M<sup>e</sup> Roxanne Guérard, jadis assistante à la rédaction, à titre de rédactrice et de Mme Johane Paris comme coordinatrice de la publication a été déterminante dans la mise sur pied, l'élaboration et la réussite de ce bulletin annuel. Un grand merci!

Depuis 1987, un fructueux partenariat s'est bâti avec la Maison d'édition Wilson & Lafleur. Par leur entremise, nous avons aussi établi des relations d'affaires avec des maisons de composition, des graphistes et des correcteurs d'épreuves qui ont ajouté à la qualité graphique et visuelle de la *Revue générale de droit* avec leur compétence et leur bon goût. Je voudrais remercier toutes ces personnes, souvent travaillant dans l'anonymat, en me limitant à nommer celles avec lesquelles j'ai eu plus de relations : M. Jean-Marc Gauthier un typographe chevronné et perspicace et M. Denis Martineau un graphiste avec beaucoup de goût. Le travail ingrat de relecture des textes est souvent passé sous silence, probablement parce qu'il se fait aussi dans la plupart des cas dans l'anonymat. Nous avons bénéficié des services de Mme Cécile Perreault pendant de nombreuses années. En ces personnes, je souhaite manifester ma reconnaissance à toutes les autres qui ont travaillé en coulisses en aidant à publier des numéros de haute qualité.

Chez Wilson & Lafleur nous avons toujours compté sur la disponibilité, la compétence, la diligence et la gaieté d'une équipe nombreuse. Avec M. Claude Wilson et Mme Monique Picard, nous avons eu des échanges presque quotidiens afin de faire avancer les différents projets, non seulement de la *Revue générale de droit*, mais aussi de la *Collection Bleue*. Je tiens à leur manifester ma très vive reconnaissance pour leur appui constant et indéfectible ainsi qu'à toutes les autres personnes de l'équipe.

Enfin, je tiens à manifester ma très sincère reconnaissance à Mme Johane Paris. Lorsque j'ai assumé la fonction de directeur en 1983, elle occupait celle de secrétaire administrative. L'on m'avait mis en garde contre son esprit d'initiative; je lui ai plutôt conseillé de continuer à le développer. Pendant toutes ces années, elle a été la cheville ouvrière du bon fonctionnement de la *Revue générale de droit* et de la *Collection bleue*. Sa compétence, son dévouement, son discernement, son entregent, sa bonne humeur et le soin maternel qu'elle a pris des étudiants qui ont travaillé avec nous ont été d'une importance capitale dans le succès des publications. Si

le titre de son poste est demeuré inchangé\*, elle a su grandir à des fonctions qui le dépassent amplement.

Je garderai toujours un excellent souvenir, plein de gratitude, de toutes les personnes, tout au long de ces dix-neuf ans, m'ont aidé à rendre ce service à la communauté universitaire. Mon seul regret, c'est que ce service aux autres que j'ai accompli avec grande joie a retardé mes propres publications. Mais tout compte fait, la joie du service l'emporte sur le regret.

Ottawa, 14 mai 2002  
Ernest Caparros

---

\* Depuis que ce texte a été écrit, le titre de son poste est devenu celui d'Adjointe aux publications. Je profite de la correction des épreuves pour la féliciter et manifester ma joie pour ce réajustement du titre avec la réalité. E.C. 12 août 2002.

## **P.S. : Encore merci!**

Les derniers jours de mes fonctions me réservaient une fort agréable surprise empreinte d'affection et d'amitié. Je viens de recevoir le premier exemplaire des *Mélanges Ernest Caparros*.

Je dois à nouveau remercier, en premier lieu le triumvirat qui a « comploté » avec tant de compétence, de diligence et de discrétion la publication de cet ouvrage, soit Jacques Beaulne, Johane Paris et Claude Wilson. Ils ont constitué la pointe de lance d'un effort collectif ayant réussi le tour de force de mener à bien cette publication dans un temps record. Il est encore plus agréable de découvrir qu'ils ont parvenu à tout me cacher! Ce triumvirat de comploteurs est allé chercher deux de mes anciennes étudiantes avec lesquelles j'ai continué à travailler assez régulièrement, Roxanne Guérard et Michèle Lafontaine, pour ainsi constituer un Comité éditorial d'une grande efficacité. Qu'elles soient aussi très sincèrement remerciées pour ce service supplémentaire. D'autres amis se sont joint à eux dans le travail de préparation et ils ont réuni une magnifique brochette d'auteurs et complété toute l'opération en un an environ. De tout cœur je tiens à exprimer ma très vive reconnaissance à chacune des personnes qui ont fait possible ce projet.

Je voudrais remercier chacun et chacune de façon à pouvoir correspondre à la qualité de l'amitié que les « comploteurs » et amis m'ont ainsi manifesté. J'ai été profondément touché et ému en recevant cet ouvrage. Il a été mené à terme dans un temps record, digne du Guinness!

Que Dieu vous le rende au centuple!

Ernest Caparros  
Le 6 juin 2002

---

## Prix Germain-Brière 2001

Le premier prix annuel Germain-Brière devait être décerné en 2001 à un auteur junior, soit un auteur ayant obtenu son premier diplôme en droit il y a moins de 10 ans. Lors d'une première évaluation, le jury a octroyé une note égale aux textes de M. Jean-Faustin Badimboli, « The International Legal Regime for Biotechnology Patenting: an appraisal from the Standpoint of Developing Countries » et de M. François Larocque, « Eunomia et le droit selon Allott ».

Selon les procédures établies par les fiduciaires, dans un tel cas, on soumet les deux textes à une nouvelle évaluation d'un comité de trois évaluateurs, choisis parmi ceux qui ont octroyé la même note lors du premier tour.

À la suite de cette deuxième évaluation deux votes ont été portés en faveur du texte de M. Jean-Faustin Badimboli. Le troisième évaluateur a maintenu sa note égale.

Nous sommes heureux d'annoncer que le prix Germain-Brière pour l'année 2001 d'une valeur de 1 500 \$ est octroyé à M. Jean-Faustin Badimboli.

Nous tenons en même temps à féliciter M. François Larocque.

### Les fiduciaires

Louis Perret  
doyen

Faculté de droit  
Section de droit civil

Claude Wilson  
président-directeur  
général  
Wilson & Lafleur

Ernest Caparros  
directeur de la *Revue  
générale de droit* et  
des publications  
Faculté de droit,  
Section de droit civil